L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 75, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
(ABONNEMENT.)

[illegible]

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque insertion [illegible]

ABONNEMENT pour l'année aux annonces [illegible]

LES ANNONCES en matière de décès, les articles [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront 1$ par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle [illegible] payés le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui excèdent de dix lignes ordinaires des ventes d'un absent [illegible]

AUCUNE ANNONCE de publication ne sera publiée, à moins que l'insertion n'en ait été payée d'avance [illegible]

LES ANNONCES de conditions de mariages publiques et [illegible] ordinaire.

CABOTAGE.

POUR St. LOUIS—Le bateau à vapeur ECLIPSE, capt. Gorlier, partira pour St. Louis [illegible] du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

POUR LA MOBILE [illegible] CREOLE, capitaine [illegible]
[illegible]

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE—Le GOVERNOR HALL, capitaine Martin Jourdan, partira pour les points ci-dessus [illegible]
JACQUES HANOUR, 25 Vieille Levée

POUR NEW-YORK—La barque RIO GRANDE, capitaine Conway [illegible]
T & S TOBY & BOGERT, 79 Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick MARIETTA, capitaine Coleman, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 91 Commune

POUR NEW YORK—Le brick NOUVOO, capt. Brehan, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
T & S. TOBY & BOGERT, 79 Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire UNION, capt. J. H. Russell, partira sous peu. Pour frêt de balles de coton ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à
FORDICK & BRO.
... avril 25, Camp

POUR NEW-YORK—Le brick MAJESTIC, capitaine True, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à
T. & S. TOBY & BOGERT, 79 Camp.

POUR NEW YORK—Ligne de la Nouvelle-Orléans et New York—Le navire GASTON, capitaine [illegible] en chargement [illegible] passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux Légumes, ou à
HULLIN & WOODRUFF, 83, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick CHARLES HAMMOND, capt. Talbot, partira sous peu. Pour frêt de 300 balles de coton [illegible] s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY, 78 Camp

POUR NEW-YORK—En chargement à Lafayette—La goëlette MARION, capt. Burgess, partira sous peu. Pour fret de 200 barils et 120 sur le pont, ou passage, s'adresser à
BAILEY & BAXTER, 47 Commune

POUR BOSTON—La barque NANCY W. STEVENS, capt. J. S. Stevens, a besoin de 200 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à
HARROD & DARLING, 49, Commune

POUR BOSTON—Le brick PLYMOUTH, capitaine Thomas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
NORCROSS & FOSDICK, 25 rue du Gravier,
ou à JOHN A. MERRITT, rue du Camp

POUR BOSTON—Le brick ONTARIO, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY, 78 Camp

POUR BOSTON—Le navire CHUZAN, capt. [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
WIGGIN & DAVENPORT, 43 Magasins

POUR BOSTON—Le navire PRENTICE, capt. Bigelow, partira sous peu. Pour fret s'adresser à
S & J P. WHITNEY & Co. 78 Camp ou NORCROSS & FOSDICK.

POUR BOSTON—Le navire IMOGENE, capt. Small, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
NORCROSS & FOSDICK, 25, Gravier

POUR PHILADELPHIE—La barque ROBERT MORRIS, capt. Osterbridge, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSEPHINE, capitaine Johnson, partira sous peu. [illegible]
JAMES D. DENEGRE, 16 Douane

POUR PHILADELPHIE—Le navire CHESTER, capitaine Vandyke, partira sous peu [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES D. DENEGRE, 16 Douane

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSHUA EMLIN, capitaine D. L. Wilcox partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE & co, 37 Camp

POUR PHILADELPHIE—La barque BENOWN capt. M. Watson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie ou à
S & J P. WHITNEY, 78 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le navire POTOMAC, capitaine Berry, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR CITY POINT & RICHMOND—La barque CHARLOTTE, capt. Truewell, a besoin de 150 barils de fret pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à
BAILEY & BAXTER, 47 Commune

POUR FRET OU CHARTE—La barque SONS du paroisse [illegible] chargement [illegible] Graham [illegible]
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

POUR FRET OU CHARTE—La goëlette WANDERER, capt. Lewis, du port de 1000 tonneaux [illegible]
FOSDICK & LEOTH, 44, Camp

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL—Le navire OCTAVIUS, capt. E. Gilbury, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & co.

POUR LIVERPOOL—Le navire OSMEGO, capt. Wood, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton s'adresser à
S & J. P. WHITNEY & co

POUR LIVERPOOL—La barque FALMOUTH, capitaine Mathews, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser à bord ou à
S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire NESTOR, capt Moses, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire AMAZON, capitaine Batchelor, partira sous peu. Pour fret de 800 balles coton, s'adresser à
S & J P WHITNEY 78 Camp

POUR LIVERPOOL—Le beau navire JOHN GARRON, capt. Davey, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton ou passage, s'adresser à
S & J. P. WHITNEY, 78 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire HERCULEAN, capt. Hyliers, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
T. & S. TOBY & BOGERT, 79 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire LYONS, capt. Ryan, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, ou à
S & J. P. WHITNEY, 78, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] Farrington, partira sous peu. [illegible]
S & J. P. WHITNEY, 78 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire ALEXANDRIA, capitaine Fards, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S & J. P. WHITNEY, 78 Camp.

POUR LIVERPOOL—La barque MEREIDA, capt. Grant, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire NONANTUM, capitaine Kline, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire SOLDANE, capitaine Shaw, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire COLUMBIANA, capitaine O. Sirkey [illegible]
LEVI H. GALE

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] capitaine Woodbury [illegible]
LEVI H. GALE

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 78 Camp

POUR ROTTERDAM—Le navire [illegible]
[illegible] 93, Commune

POUR COWES—Le navire [illegible] WILLIAMS, capt. Francis [illegible]
S & J. P. WHITNEY & Co.

POUR TRIESTE—La barque [illegible] HULL, capt. Dobbs, partira le 20 du courant [illegible] trois ou quatre passagers [illegible]
HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

POUR HAMBOURG—La barque HALLIERD, capitaine Lohman, partira sous peu. Pour fret de 400 boucauts tabac, ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J. P. WHITNEY & Co.

POUR HAMBOURG—Le navire [illegible] NOBLE, capitaine Brewer, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

[illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 78, Camp

POUR MARSEILLE—Le brick [illegible] PORTIUS, capitaine Rockwell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J. P. WHITNEY, 78 Camp

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le beau navire SABATTIS, capitaine Coe, a de beaux aménagements pour des passagers de chambre. S'adresser à bord ou à
L. HALE, 93, rue de la Commune

POUR ANVERS—Le navire EMILY, capt. J. R. Crane, peut prendre 50 ou 100 balles de coton, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à
FORDICK & BROTH, 25, Camp
ou à S & J. P. WHITNEY, 78, Camp

POUR GLASGOW—Le navire OCTORARA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à
S & J. P. WHITNEY, 78 Camp

BRICK A VENDRE—Un brick et tous ses agrès et apparaux, d'environ 178 tonneaux, ponts, doublé et chevillé en cuivre, construit depuis 3 ans seulement et en très bon ordre, s'adresser à
S & J. P. WHITNEY & Co.

CABOTAGE.

PAQUEBOTS RÉGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navires Sea Duchess,	capitaine	Rogers,
Bison,		Trueman.
Tennessee,		Wise.
Barques Bashaw,		Howes.
Sultan,		Burwell.
Natchez,		Lindsay.
Southerner		Hewlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et construits au cuivre, et ont été construits dans le but spécial de ce service [illegible]
Pour fret ou passage s'adresser à
HARROD & DARLING, rue de la Commune

CHEMIN-DE-FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.
Les chars partiront comme suit, jusqu'à nouvel avis, à dater de lundi 6 mars 1843 :

[illegible]

* Pendant le temps que les Théâtres seront ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 6 heures P. M. et de la Nouvelle-Orléans à 11 heures P. M. [illegible]

A chaque train, un char sera exclusivement réservé pour les dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE [illegible]

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.
JOHN HAMPSON.
Surintendant [illegible]

MARCHANDISES SECHES.
NORTH & BROTHERS,
No. 14, rue de Chartres, Nlle. Orléans.
(Successeurs de Peet & North.)

AYANT dernièrement reçu des manufactures du Nord, un nouvel assortiment de marchandises, en outre de celles achetées du fonds de la maison ci-devant Peet et North, sont en ce moment à même d'offrir en vente aux prix les plus bas pour le comptant, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, consistant en partie de:

Coton pour nègres, linsey épais pour nègres, linsey uni pour domestiques; jeans du Kentucky; couvertures françaises, américaines et anglaises pour nègres; [illegible]

Les marchands et les habitants sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats. [illegible]
R. H. NORTH, de la maison North & Brothers, [illegible] réglera les affaires de l'ancienne société PEET & NORTH.

MARCHANDISES SECHES
PEET & MORTON,
No. 17, rue de Chartres, Nouvelle Orléans,
(Anciennement PEET & NORTH.)

ONT en mains et continuent à recevoir par les paquebots réguliers de New-York, Philadelphie et Boston et directement des manufactures un grand assortiment composé de

MARCHANDISES SECHES NOUVELLES,
Consistant en partie des articles suivants, savoir:
1000 paires couvertures pour nègres, [illegible]
100 balles coton épais pour nègres, article supérieur,
120 caisses calicos assortis, [illegible]
[illegible]

Les habitants, les marchands de la ville et de la campagne, et tous ceux qui désirent acheter à bon marché, et de bonnes marchandises, sont respectueusement invités à venir examiner notre stock de marchandises nouvelles avant de faire leurs acquisitions.

A vendre pour du COMPTANT.
PEET & MORTON,
17, rue de Chartres

CHEAP CASH STORE.
HABILLEMENTS D'ETE FRANÇAIS, EN DEBALLAGE.
Qualités supérieures et étoffes fabriquées exprès pour la Nouvelle-Orléans.
LOISON & SILVESTRE,
No. 30, rue de Chartre.

Le second magasin au-dessus de la rue de la Douane.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris, un très grand assortiment de marchandises d'été. Ne vendant qu'au comptant, les prix sont extraordinairement bas [illegible]

[illegible]

[illegible]

CAFE de Java—50 sacs en débarquement du nav. Walhalla, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

BOEUF séché—50 barils en magasin, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

BEURRE de Goshen—100 tinettes, à vendre par
WOOD & SIMMONS 80 Magasins

MACARONI—400 lbs à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

TOILE d'emballage de Platte, double et large, à vendre par
STETSON & AVERY.

COTONNADES à la mode, à vendre par
STETSON & AVERY.

BEURRE de Goshen, à vendre par
STETSON & AVERY.

BARILS pour mélasse—1000 de 30 à 140 gallons chaque, à vendre par
ROBERTS & HALL, 74 Magasins

HUILE de lin—[illegible] à vendre par
ROBERTS & HALL, 74 Magasins.

MACHINE à nettoyer le coton—une machine à 60 peignes, manufacturée de Gullet, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co. 48, Vieille Levée

A VENDRE—[illegible] brick Amérika, venant de Bordeaux [illegible]
CHS. DUCOUR,

SIROPS assortis, qualité supérieure, pouvant se conserver dans les plus grandes chaleurs, à vendre par
J. E. LOREILHE,
Encoignure Royale et Douane

BRIQUES pour [illegible] 70 caisses qualité supérieure, grandes et moyennes dimensions, à vendre par
ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

HUILE de baleine—4 barriques blanchie d'hiver à vendre par
ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

WHISKEY—48 barils rectifié, à vendre par
HEWITT, HERAN & co, 62 Camp

COTON filé—Quelques balles dernièrement reçues à vendre par
PEET & MORTON, 17, Chartres

COTONNADES Gambroon—Un petit et joli assortiment reçu à vendre par
PEET & MORTON, 17, Chartres

CHAPEAUX de dame—15 caisses dernièrement reçues, à vendre par
PEET & MORTON, 17 Chartres

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures qualités, à vendre par
J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

CHANDELLES Stéarines—Article supérieur, en débarquement du navire Oconnee, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras

HUILE de baleine blanchie et non blanchie, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras

CLOUS de Suède—Douze caisses assortis, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras

CAFE de la Havane—100 sacs, à vendre par
GEO. F. CLIFFORD, 47, Poydras

CAMBUSES—[illegible] pour navires, à vendre par
FORDICK & BRO. 25 Camp.

BARRIQUES à Eau—24 cerclées en fer, à vendre en magasin par
FORDICK & BRO., 25, Camp.

BALAIS—150 douzaines à vendre en magasin par
JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

TABAC manufacturé—150 caisses diverses descriptions, à vendre par
JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

PACANES—80 barils en magasin, à vendre par
JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

COFFRES-FORTS à l'épreuve du feu, en débarquement du navire St. Louis, convenables pour marchands et courtiers, à vendre par
ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

BOTTES et brodequins—150 caisses formant un assortiment général, reçus directement en consignation des manufactures, à vendre à bas prix par
ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

BOTTES, Souliers et Brodequins—210 caisses actuellement en débarquement du navire Emily Taylor, la barque New World et du brick Robert Walsh, comprenant un assortiment général des articles convenables pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix pour le comptant par
A. F. DUNBAR & Co. 15, Douane

CHAPEAUX—Chapeaux [illegible] un assortiment général de différentes descriptions, dernièrement reçus [illegible]
A. F. DUNBAR & Co. 15, Douane

1000 CUIRS lourds mexicains, en débarquement de la barque Watchman, à vendre par
R. D. BLOSSMANN, 26, Bienville

POIVRE de Cayenne—25 caisses douzaines, à vendre par
HULLIN & WOODRUFF, 83, Camp.

COUTELLERIE consistant en couteaux à manches d'ivoire, et autres, canifs, et couteaux de poche, ciseaux etc. en magasin et à vendre par
W. A. RYAN, 45, Chartres

CHAINES, traits en fer pour charrettes et pièces de bois, à vendre par
W. A. RYAN, 45 Magasins

MOULINS à mais, en acier—A vendre par
W. FREHN, 46, Chartres

HOUES pour habitations et jardins, à vendre par
W. A. RYAN, 45 Chartres

CHAUX de Thomaston—400 barils en débarquement, à vendre par
GEORGE BEDFORD, 47, Commune

CIMENT hydraulique—100 barils dernièrement reçus, à vendre par
GEORGE BEDFORD, 47 Commune

PLATRE de Paris—60 barils en débarquement en lots, au gré des acheteurs, par
GEORGE BEDFORD, 47, Commune

PLANTES A BON MARCHE.
Le bail du jardin du soussigné, vis à vis l'Hôpital de Charité, étant expiré, il a, pour la convenance de ses pratiques, transporté ses serres de graines et de plantes sur un lot [illegible] rue de la Commune, vis à vis l'Hôtel St. Charles où se trouvent des plantes à meilleur marché que dans les autres établissements de la ville.
Des catalogues imprimés sont prêts à être délivrés à ceux qui désirent acheter [illegible]
WM. BINN.

[illegible] AU PROCEDE NOUVEAU [illegible] Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents inaltérables, qu'il garantit pendant dix ans. [illegible]
Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours pour consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

PLATINA-CEMENT.
M. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents [illegible]
No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville.

VINS, EAU DE VIES ET LIQUEURS—Le soussigné offre à vendre un assortiment de vins, eaux-de-vies et liqueurs du premier choix et qualités nouvellement importés, savoir :
BORDEAUX : 1600 caisses château Haut Brion, Lafitte, Gruau-Larose, St. Emilion, Margaux, St. Julien.
SAUTERNE ET BARSAC—100 caisses Haut Barsac et Château d'Yquem, par caisses de 12 et 24 1/2 bouteilles.
BOURGOGNE—Chambertin, Clos de Vougeot, marque de Lalleroure.
VIN DU RHIN—Hockelmer, Rudersheimer, Johannisberger, Niersteiner, Brauneberger, Markobrunner.
CHAMPAGNE MOUSSEUX—120 paniers des meilleures marques de 12 et 24 1/2 bouteilles.
MADÈRE—De diverses qualités en caisses et en dames-jeannes.
SHERRY—Très vieux en caisses et en dames-jeannes.
PORTER—Marque de choix importé en 1818, en caisses et en dames-jeannes.
EAU-DE-VIE—Castille junior, Dorsaut, Otard, en 1/4, 1/2 et pipes et barils, fine champagne de 1825, en dames-jeannes.
LIQUEURS—Assorties de Bordeaux et Paris, qualité supérieure. [illegible]
J. E. LOREILHE,
encoignure Royale et Douane.

HABILLEMENTS DOTE.
BATAILLE & BIGEY,
No. [illegible] rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir par le navire [illegible] leur assortiment d'habillements d'été, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits. [illegible]

[illegible]

CHOISI! [illegible]
CONSTAMMENT en mains: Bois de Construction, Planches [illegible] cypre et bois gras, Poteaux de toutes dimensions, Bardeaux [illegible], Voliges à doubler les maisons, Lattes pour bardeaux et marine, Solives, Sables et Madriers.
Pour du comptant et aux prix les plus bas, au Moulin di Deponilly, [illegible] Villeré. Les ordres sont exécutés dans le plus bref délai.

AVIS [illegible]

[illegible]
Par le Gouverneur,
Signé ISAAC JOHNSON
A. MOUTON

DEPARTEMENT EXECUTIF.
4 Avril 1843.

NOTICE est ici donnée que MM. Germain Musson, R. D. Shepherd et Mathew Morgan se sont adressés à moi pour annuler les bons suivants, savoir :
Un bond de cinq mille piastres souscrit par Germain Musson, le dixième jour de février 1843, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec R. D. Shepherd et Mathew Morgan comme sécurités.
Un bond de cinq mille piastres, souscrit par R. D. Shepherd, le dixième jour de février 1843, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec Germain Musson et Mathew Morgan comme sécurités.
Un bond de cinq mille piastres souscrit par Mathew Morgan, le dixième jour de février 1843, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec R. D. Shepherd et Germain Musson, comme sécurités.
Avis est ici donné aux personnes qui y sont intéressées de présenter, à l'office du secrétaire d'Etat, à la Nile-Orléans, dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication de ce, les raisons pourquoi lesdits bonds ne devraient pas être cancellés et annulés.
Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante trois, et de l'indépendance des Etats-Unis la soixante septième.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Par le Gouverneur.
(Signé) ROBERT CARTER NICHOLAS
Secrétaire d'Etat.

MADAME CLARET,
ACCOUCHEUSE.
REÇUE par la Faculté de Paris en 1834 et par la faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme. Giquel, dans le logement qui était occupé rue Ste. Anne, encoignure Bourbon.
Les titres de Mme. Claret comme accoucheuse sont : Un grand prix au concours en 1834, après trois années d'études; sa réception en 1837 dans la société médicale de l'accouchement instituée sous la patronage de la Reine des Français; sept années de pratique à Paris, et enfin le suffrage honorable des premiers médecins de cette ville.
Mme Claret s'occupe des diverses affections de l'utérus et de la vaccination.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MADAME FERRIOT, sage-femme, a l'honneur de prévenir ses clients qu'elle a transporté son domicile rue Ste. Anne, No. 119, entre Bourbon et Dauphine.
Elle profite de cette circonstance pour solliciter le patronage des dames de cette ville, conseillée par les dites dames Vve Frémaux et Giquel, et recommandée par le docteur Gassnard.

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais pharmacien chimiste à Paris.
De toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; on en peut citer l'emploi le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.
On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez [illegible] dont la signature est apposée à chaque boîte.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, le 18 avril 1843.
A UNE assemblée des actionnaires de cette institution tenue le 4 du courant, les personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs pour l'année courante:

S. J. Peters,	W. H. Avery,
M. White,	P. Soarè,
R. Hubbard,	P. Jordy,
P. Conrey Jnr.	A. L. Addison,
J. W. Stanton,	W. Rice,
H. Blood,	C. Diamond.

Et à une assemblée du Bureau, tenue le 13 du courant Sam. J. Peters a été unanimement ré-élu président.
R. J. PALFREY, Caissier

CHAPEAUX de feutre—25 caisses [illegible], à vendre par
FROST & Co, 18 Magasins

CAFE—34 sacs de la Havane, reçus par le brick [illegible] à vendre par
HARTWELL & KIDDER 44, Poydras

BARILS à Mélasse—135 barils vides, à vendre par
HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

GRAISSE en barillets en magasin, à vendre par
HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

TABAC—15 barillets, small twist, à vendre par
HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

CREAM ale—40 barils supérieur, à vendre par
HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras

BATEAU à quille à vendre—Le bateau à quille, HARRISON & TYLER, à vendre, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Julia ou à
HULLIN & WOODRUFF, 83 rue du Camp

TRAITES sur Boston, à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Toile à drap, Toile et fil et drill, à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

CERISES—Eau de vie—10 caisses à vendre par
J. ALBERT, 23, rue St. Louis

BOUCHONS—4 balles bouchons fins et surfins assortis en sacs de 1000 et de 100, à vendre par
J. ALBERT, 23, rue St. Louis

HUILE d'olive en paniers et caisses, à vendre par
J. ALBERT, 23, rue St. Louis

BACON—17 barils, article très supérieur, dernièrement reçu et à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasins

BOTTES, souliers et brodequins en débarquement de la barque Two Brothers, à vendre par
ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

ON demande deux moulins à sucre, perpendiculaires, de fabrique de Liverpool, de 20 à 24 pouces de diamètre. S'adresser à
FOLLAIN & BELLOCQ, 30, rue St. Louis

CAFE de la Havane—10 sacs prime vert en débarquement [illegible]
A. DURAND, Conti No. [illegible]

800 Dames-jeannes [illegible]
A. DURAND, [illegible]

CIGARES de la Havane—[illegible]
A. DURAND, [illegible]

VIN rouge—200 caisses, à vendre par
A. DURAND, Conti, No. [illegible]

QUELQUES barils vin blanc, à vendre par
A. DURAND, Conti No. [illegible]

DOUBLONS Espagnols et Patriotes, à vendre par
MERLE, BEYLLE & co, 48 Vieille Levée

RIZ—200 barriques riz frais, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 25 Gravier

ARROW ROOT—50 barriques à vendre par
NORCROSS & FOSDICK 25, Gravier

SACS DE FIBRE—40,000 à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 25, Gravier

CLOUS—1000 barriques à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, [illegible] Gravier

MAQUEREAUX—100 barils Nos 1 et 2, en 1/2 barils par
NORCROSS & FOSDICK [illegible]

THE—[illegible] caisses diverses espèces, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 25 Gravier

CHANGE sur New York, à vendre par
FOSDICK & BROT, 66 Camp

GLACE—La cargaison du brick Marcus [illegible]
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

MARCHANDISES du pays—En magasin, à vendre par
TUFTS & HOBARD, 20 Douane

TOILE de Russie—5 balles, à vendre par
TUFTS & HOBARD, 20 Douane

CLOUS 800 barillets [illegible] à vendre par
TUFTS & HOBARD, 20 Douane

WHISKEY—[illegible] barils rectifié, dernièrement reçus, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras

BOUCAUTS—150 vides pour mélasse, de grande grosseur, en débarquement du navire St. Mary et à vendre par
ROBERTS & HALL, 74, Magasins

CAFE de Rio—2000 sacs en débarquement du navire Fanis, venant directement de Rio Janeiro, à vendre par
GEO. GREEN & BROTH. 21 Gravier

MARCHANDISES sèches et indiennes, en débarquement de la barque Two Brothers, à vendre par
ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

GLACE—Une cargaison de 375 tonneaux, attendue d'un moment à l'autre, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

RIZ—100 barriques en débarquement de la goëlette Julia, de Charleston, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasins

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasins

VINAIGRE—Vinaigre de vin blanc, à vendre par
J. ALBERT, 23, St. Louis

INDIGO—10 surons indigo de Guatimala, à vendre par
J. ALBERT, 23 St. Louis

DAMEJEANNES françaises de 5 gallons, à vendre par
J. ALBERT, 23 St. Louis

CLOUS—300 barriques fer de Suède, à vendre par
TUFTS & HOBARD, 20 Douane

SACS DE FIBRE—40,000, 2 1/2 et 3 1/2, boisseaux, à vendre par
TUFTS & HOBARD, 20 Douane

CORDES—1000 rouleaux cordes supérieures, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

BALAIS—80 douzaines balais paille à vendre par
JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

A LOUER—Le magasin à deux étages sis rue de la Vieille Levée. [illegible]
HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras

TRAITES sur Paris ou Bordeaux, à vendre par
CHS. DUFOUR.

SAUCISSONS de Lyon—4 caisses en bon ordre, à vendre par
J. ALBERT, 23 St. Louis

VERRES à vitres de toutes grandeurs, à vendre par
J. ALBERT, 23 St. Louis

FLANELLE [illegible] de qualité supérieure, à vendre par
WM. FREHN, 46, Douane

[illegible]
WM. FREHN, 46, Douane

[illegible]

SUCRE [illegible] à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

PORC Mess—10,000 livres, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

CAFE [illegible] à vendre par
J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

CIGARES de la Havane [illegible] à vendre par
J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

CIGARES de la Havane, Principe, à vendre par
J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

PORC SALE—100,000 livres jambons, plats côtes et épaules, actuellement en débarquement et à vendre par
CH. DOANE & co. 60 Poydras

GRAISSE—100 barils en débarquement, à vendre par
CH. DOANE & co, 60 Poydras

SAINDOUX en barils en débarquement, à vendre par
CH. DOANE & co, 60 Poydras

EAU-de-Vie, Genièvre et Rhum, dernièrement reçues et à vendre par
MERLE, BEYLLE & co,
48 Vieille Levée

COFFRES-FORTS en fer de Wilder, dimensions assorties, à vendre aux prix de manufacture, par
J. W. STANTON & co
Encoignure Magasin et Lafayette

BILLETS du Trésor à vendre par
MERLE, BEYLLE & co. 48 Vieille Levée

SUCRE blanc de la Havane [illegible] du bateau à vapeur [illegible] à vendre par
MANUEL BLASCO
rue de la Commune, No. 25

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet à vendre par
MANUEL BLASCO, 25 Commune

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par
MANUEL BLASCO, 25 Commune

AMANDES à coque douce, à vendre par
MANUEL BLASCO, 25 Commune

GENIEVRE de Hollande, à vendre par
MANUEL BLASCO, 25 Commune

VIN d'Oporto, à vendre par
MANUEL BLASCO, 25 Commune

BLANC de baleine, à vendre par
MANUEL BLASCO, 25, Commune

PELLES—6 douzaines, à vendre par
MANUEL BLASCO, 25 Commune

CAFE de la Havane, du vert, à vendre par
MANUEL BLASCO, 25, Commune

TRAITES sur Paris et Bordeaux, à vendre par
BOUTIN, GALLY & Co. 70 rue Toulouse

CAFE fin vert de la Havane, en magasin et à vendre par
J. M. LAFEYRE.

TABAC en Coton en cordes, en magasin et à vendre par
J. M. LAFEYRE.

VINS de Madère et de Porto, en magasin et à vendre par
J. M. LAFEYRE.

CIGARES—18 barils Cigares en papier, à vendre par
J. M. LAFEYRE.

MILLET—15 barils en magasin et à vendre par
J. M. LAFEYRE.

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par
J. M. LAFEYRE, 41, Conti

EAU-DE-VIE de Champagne, de Cognac, en demi et quarts de pipes et tierçons, à vendre par
JORDY & BRASIER, 60, Royale

COUVERTURES de laine, couvertures de laine à 4 points, françaises, à vendre par
JORDY & BRASIER, 60, Royale

CHAPEAUX DE PAILLE.
REÇU par le soussigné une caisse chapeaux de paille confectionnés à Paris, dernière mode et à vendre au comptant.
F. PERRET,
49, rue Toulouse.

PARFUMERIE—Une caisse parfumerie assortie reçue et à vendre par
F. PERRET,
49 Toulouse

TABAC à chiquer—100 caisses tabac Honey Dew, de Laughorn & Amistead, de James River, 150 caisses tabac manufacturé du Missouri et du Kentucky, à vendre par
JOHN R. SHAW & Co,
24, Poydras

PORC et Parc messe et prime, à vendre par
HEWITT, HERAN & co. 62 Camp

PRUNES de premier choix, à vendre par
JORDY & BRASIER, 60, Royale

MARCHANDISES du Pays—150 balles toile écrue, Lawrence, 37 pouces, à vendre par
TUFTS & HOBARD, 20 Douane

MUSCADE—Prime, [illegible] à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER & Co,
47, Bienville

CUIVRE en feuilles pour chaudronnier, et ferblanc, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER & Co,
47, Bienville.

PISTOLETS de Cavalerie—Un assortiment complet, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER & Co,
47, Bienville.

VIN de Cantemerle, marque de choix, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER & Co,
47, Bienville.

VIN de Sherry—Article de choix, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER & Co,
47, Bienville.

GRAISSE et Beurre—30 barillets, à vendre par
CH. DOANE & Co. 60 Poydras

TABAC—400 caisses de la Virginie, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

SUCRE—150 barils excellent Sucre en magasin et à vendre par
JOHN R. SHAW & Co
24 Poydras

TABAC en feuilles—10 boucauts excellent tabac en feuilles, du Missouri très léger, en magasin et à vendre par
JOHN R. SHAW & Co.
24, Poydras

SAUTERNE—50 barils vin blanc de Sauterne à vendre par
O. H. MIESEGAES,
34, Vieille Levée

CHAUDIERES à sucre en fonte—12 d'Angleterre de 48 à 76 pouces de diamètre, à vendre par
A. GORDON WYLIE & Co. 44, rue Bienville

MACHINE à vapeur—Une machine neuve de la force d'environ 15 chevaux, à vendre par
A. GORDON WYLIE & Co. [illegible]

TOILE—[illegible]
A. GORDON WYLIE & Co.

DENTELLES [illegible]
A. GORDON WYLIE & Co.

[illegible]

GRAINES POUR LES SERINS.
1000 [illegible]
WM. BINN, [illegible]

SANGSUES [illegible]

CHAPEAUX de [illegible]

[illegible]

BRIQUES à feu Anglaises et de Baltimore, [illegible] à vendre par
GEORGE BEDFORD, 47, Commune

BOUILLOIRES en cuivre et fonte à vendre par
W. A. RYAN, 45, Chartres

CIGARES de la Havane—30,000 de différentes qualités à vendre par
FRATZ & HERNANDEZ, 47, Toulouse

CAFE de la Havane en magasin, à vendre par
FRATZ & HERNANDEZ, 47, Toulouse

COTONNADE anglaise—[illegible] à vendre par
[illegible]

BISCUITS [illegible] à vendre par
J. W. STANTON & Co.
Encoignure Magasin et Lafayette

BRIQUES et tuiles [illegible] à vendre par
LYALL & DAVIDSON, 184 Camp

ARDOISES de Bangor—2650 Ardoises 24 sur 12, 5000 dito 22 sur 12, 7600 dito 20 sur 10, 18000 dito 16 sur 10, [illegible] en débarquement du navire Swanton, à vendre par
LYALL & DAVIDSON, 184 Camp

TOILE allemande pour emballer le coton, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER & Co.
47 Bienville

ETOFFES pour moustiquaire—Un assortiment, dernièrement reçues et à vendre en magasin par
Wm. FREHN, 46 Douane

COTONNADE [illegible] à vendre par
Wm. FREHN, 46 Douane

CHANDELLES de suif, à vendre par
MANUEL BLASCO, 25 Commune

SUCRE raffiné de Boston, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 25, Gravier

A LOUER—Une excellente domestique de maison. S'adresser au No. 76, rue du Camp

CUIRS Métalliques, de Chapman, à vendre par
W. A. RYAN, 45 Chartres

TABAC manufacturé—40 caisses à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 43 Magasins

CORDE—50 rouleaux du Kentucky, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 43 Magasins

FARINE—120 barils, en débarquement du steamer Congress, à vendre par
HARTWELL & KIDDER

GENIEVRE de Hollande—Marque standard importé en ligne directe, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER & Co
47 Bienville

CERCLES EN FER anglais de 1 1/2 à 4 pouces, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER & Co.
47, Bienville

TABAC—80 caisses à vendre par
CH. DOANE & Co. 60 Poydras

CORDE d'emballage—50 rouleaux du Missouri, à vendre par
CH. DOANE & Co.
60 Poydras

BOUCHONS—3 balles fins, à vendre par
CH. DOANE & co. 60 Poydras

BLANC de Baleine—100 caisses à vendre par
CH. DOANE & Co. 60 Poydras

WHISKEY—75 barils de Cincinnati, à vendre par
HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras

JAMBONS—10 barils de Cincinnati pour famille, à vendre par
HARTWELL & KIDDER.
44 Poydras

THE vert et noir de toutes qualités, en caisses de différentes capacités, à vendre à bon marché par
ROBERTS & HALL,
74, Magasins

MAQUEREAUX—Nos. 1 et 2, en barils et demi barils, à vendre par
ROBERTS & HALL,
74 Magasins

CAFE moulu—50 boîtes en magasin et à vendre par
ROBERTS & HALL,
74, Magasins.

DAMEJEANNES d'un gallon et demi gallon, à vendre par
ROBERTS & HALL,
74, Magasins.

HUILE de [illegible] barils en bon état, à vendre par
ROBERTS & HALL, 74, Magasins.

MERINOS—10 pièces [illegible]
LOISON & SILVESTRE, 30, rue de Chartres

TAFFETAS [illegible]
LOISON & SILVESTRE, 30, rue de Chartres

SERGE [illegible]
LOISON & SILVESTRE, 30, rue de Chartres.

CHAPEAUX [illegible]
LOISON & SILVESTRE, 30, rue de Chartres.

D[illegible] des articles [illegible] de Philadelphie.
T. & S. TOBY & BOGERT, 79 Camp

SEL [illegible] de Liverpool, en débarquement [illegible]
GEORGE HARRISON, 87, Tchoupitoulas

BEURRE [illegible] de New York, à vendre par
GEORGE HARRISON, 87 Tchoupitoulas

RIZ [illegible] grande dimension, [illegible] à vendre par
J. D. DENEGRE, 16 Douane

CHAUX de Thomaston,
Ciment hydraulique,
Plâtre de Paris,
Briques à feu, anglaises, Baltimore et Pensacola.
Constamment en mains, à vendre par
GEORGE BEDFORD, 47, Commune

[illegible]

Eau dentifrice pour le nettoiement de la bouche et la conservation des dents.
Eau-de-vie de gaïac rectifiée pour donner du ton aux gencives boursouflées.
Opiat au quinine, pour nettoyer et fortifier les dents.
Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.
A son Cabinet, encoignure des rues St. Louis et Bourbon; tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.
Aussi—Au magasin rue de Chartres, No. 47.

CHAMPAGNE—Première qualité, (marque de la clef et de la couronne) garanti, en parfait ordre, à vendre par
VALETON FRERES,
No. 21, St. Charles, sous le Verandah

SIROPS assortis, etc. [illegible]
Jus de groseilles framboisé,
Eau de fleurs d'oranger,
[illegible] et figues de Smyrne [illegible]
A vendre à la convenance des acheteurs par caisse ou [illegible] chez
VALETON FRERES,
No. 21, St. Charles sous le Verandah

LANGUES de Buffalo et de [illegible] à vendre par
VALETON FRERES
No. 21, St. Charles, sous le Verandah

BALANCES patentées—Le soussigné a constamment en mains un assortiment complet de balances patentées [illegible]
ISAAC BRIDGE,
76 Magasins

LES personnes faisant leurs provisions de départ, trouveront chez le soussigné tous les articles qui leur seront nécessaires [illegible] sardines à l'huile, petits pois, saumon, anguilles, figues de Smyrne, etc. etc.
[illegible]
VALETON, Frères,
21 Sous le Verandah Hotel

CHAMPAGNE [illegible] grand mousseux, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
JORDY & BRASIER, 60 Royale

SAUCISSONS—excellente qualité et très frais, à vendre par
JORDY & BRASIER, 60, Royale.

VIN de Xerès—Quelques douzaines de qualité supérieure à vendre par
JORDY & BRASIER, 60, Royale

VIN en caisses, de St. Estèphe, St. Julien, Chateau-Margaux, Château-Lafitte, Cote-Lafitte, à vendre par
JORDY & BRASIER, 60 Royale

VIN rouge en barriques, de Montferrand, Medoc, St. Emilion, Pauillac, St. Julien, Haut-Brion, à vendre par
JORDY & BRASIER, 60, Royale

VIN blanc en tierçons, Haut-Sauterne et [illegible], à vendre par
JORDY & BRASIER, 60 Royale

VIN rouge en barriques, en débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, à vendre par
J. E. LOREILHE,
Encoig. Royale et Douane

CUIRS—[illegible] salés [illegible] et séchés en magasin, à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
26, Bienville

VINS & LIQUEURS—40 douzaines vieux Vin de Madère supérieur, en bouteilles, de J. Oliveira
4 demi-pipes, 8 quarts et 3 barils Madère du [illegible]
150 demi-bouteilles Vin de Constance,
30 caisses Vin de Bourgogne, Clos-Vougeot, Volney et Chambertin,
200 paniers et caisses vin de Champagne Lanseure, en bouteilles et demi-bouteilles,
175 caisses Vin de Bordeaux, Léoville, St. Julien et Margaux,
10 caisses Vin blanc Haut Barsac,
[illegible] caisses et 50 barils Vin Muscat de Frontignan,
[illegible] Absinthe Suisse,
[illegible] à vendre par
J. ALBERT, 23, St. Louis

CABINET DU DOCTEUR WATSON.
DE toutes les maladies auxquelles nous sommes sujets il en est une d'un caractère si grave qu'on ne saurait trop l'éviter autant que possible. [illegible] il y a au No. 112, rue de la Douane, un cabinet où se trouve un médecin toujours prêt à les recevoir. Le docteur Watson offre ainsi ses services, attendu qu'il y a beaucoup de personnes qui ne savent à qui s'adresser lorsqu'elles sont malades [illegible]
[illegible]
DOCTEUR WATSON
No. 112, rue la Douane

A VENDRE par le soussigné, pour le [illegible]
[illegible]
C. DUFOUR, 11, rue Conti

L. DUPERRON
&
E. DELCAMBRE,
DRS DENTISTES,
280, RUE BOURBON,
Entre St. Philippe et Dumaine.

A LOUER—Une maison haute en briques [illegible] rue Bourgogne, entre les rues Douane et Bienville. S'adresser à
B. BRUGIER, 9 rue St. Louis

A LOUER—Une maison haute en briques, située rue de l'Esplanade, près de l'encoignure de la rue des Grands Hommes.
Deux maisons basses, situées rue des Grands Hommes, près de l'Esplanade. S'adresser à
B. BRUGIER, 9 rue St Louis.

A LOUER, en passant un bail pour trois ans, une jolie résidence de campagne située sur le chemin du Bayou St Jean, à un petit mille du centre de la ville; un lot de terre de 134 pieds face à la rue du Bayou St. Jean, sur trois arpents de profondeur sur lequel il y a une belle maison, cuisine, chambres à domestiques, écuries, poulaillers, &c. S'adresser à
L. GARNIER,
rue Royale, No. 182.

A LOUER—Un grand magasin à trois étages, No. 12, rue de Chartres, entre celles du Canal et de la Douane, actuellement occupé par MM. Hyde & Brothers, comme magasin de marchandises sèches. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser sur les lieux, ou à
F. DE LIZARDI & Co, 52, Bienville

A LOUER présentement à des prix modérés, un vaste Magasin qui pourra être divisé, situé rue de Chartres, No. 47, entre les rues Douane et Bienville, et dernièrement occupé par MM. de Coux et Riffard, avec un grand Magasin à trois étages dans le fond et une arrière cour dans laquelle il y a un hangar. On louera en totalité ou par parties. S'adresser au Dr. Blanchard, encoignure des rues St. Louis et Bourbon.

A LOUER.
La splendide HOTEL construit par le soussigné dans la ville de Vicksburg, Mississipi, est actuellement offert à bail. Il sera loué non garni, le bail commencera à courir du premier septembre prochain.
Des propositions seront reçues jusqu'au 1er. de juin, par le soussigné du plus tôt par Wm. M. Pinckard.
S. S. PRENTISS.

A LOUER—Une Maison rue du Camp, entre Julia et Girod, attenant la résidence de M. H. McCall, ayant 3 étages et rez de chaussée, jardin derrière [illegible] très confortable pour une petite famille.
Une autre Maison même distribution, immédiatement derrière celle ci-dessus décrite, faisant face à la rue Nlle Marais.
Une Maison neuve en briques à 2 étages et magasin au rez de chaussée [illegible]
[illegible]
Une maison [illegible]
[illegible] rue Dauphine [illegible]
[illegible] rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, [illegible] de Washington.
[illegible] rues Rampart et St. Claude.
[illegible] St. Louis, près Claiborne.
[illegible] St. Louis et Claiborne.
[illegible] Claiborne, entre St. Louis et Toulouse.
[illegible] Claiborne, entre St. Philippe [illegible]
[illegible] rue Marais, entre Port et St. Ferdinand. [illegible]
[illegible] rue des Français.
[illegible] rue des Grands-Hommes.
Toutes ces propriétés seront louées à bas prix à de bons locataires. S'adresser pour les conditions aux dames Chartres et Bienville, No. 86

OFFICIEL.

Législature de la Louisiane.
Première Session—Seizième Législature

JOURNAL DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANS

Mardi, 4 Avril 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

La Chambre n'étant pas en quorum, est entrée en un recès de quelques minutes.

La Chambre s'étant réunie de nouveau, M. Wadsworth a présenté la résolution suivante:

Résolu que l'ingénieur de l'Etat est et demeure requis de soumettre à la Législature, au commencement de sa prochaine session un rapport sur le mode du desséchement des terres situées derrière la ville de la Nouvelle-Orléans, et également le plan le plus convenable qu'il conviendrait d'adopter pour le desséchement de la ville. Ledit rapport devant contenir un devis estimatif du desséchement et être accompagné des plans de la ville et des terres situées entre la rivière et le lac Pontchartrain, représentant les différents profils [illegible] moyens des desséchements [illegible]

[illegible]

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Fucker a présenté la résolution suivante :

Résolu que le secrétaire d'Etat est et demeure autorisé et requis de transmettre aussitôt que possible à chaque paroisse de cet Etat [illegible] paroisse [illegible] greffier [illegible] juge de paix [illegible]

Ladite résolution a subi sa première lecture et après dispense des règles a été lue une 2de fois et a été adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Ogden a présenté la résolution suivante:

Résolu par le Sénat &c. Que la pension actuellement allouée à James Powell par l'acte approuvé le 2 mars 1842 lui soit payée mensuellement sur son propre mandat, de tous fonds du trésor non autrement appropriés, aucune de lui être payée semi-annuellement ainsi qu'il est prescrit par le susdit acte.

La dite résolution a subi sa 1re lecture et après dispense des règles a été lue une 2de fois et a été adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion de M. Nichols, la Chambre s'est dispensée de ses règles et s'est occupée des amendements du Sénat au bill intitulé

Acte pour amender le code noir.

Les divers amendements ayant été adoptés, le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Sur motion de M. Couvillon, la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la seconde lecture du bill intitulé

Acte pour amender l'acte intitulé "Acte relatif à la compensation des jurés dans la paroisse des Avoyelles et pour d'autres objets, approuvé le 8 mars 1841."

Les diverses sections ayant été adoptées, la Chambre s'est de nouveau dispensée de ses règles et ledit bill a subi sa 3me lecture.

Sur motion ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion de M. Claiborne, la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la 2de lecture du bill intitulé

Acte supplémentaire aux divers actes relatifs au revenu de l'Etat.

Pendant la discussion, sur motion, ordonné que ledit bill soit déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la Chambre.

Sur motion de M. Orr, la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la 3ème. lecture du bill intitulé: Acte pour créer le greffier de la Cour de district de la paroisse des Avoyelles ex-officio greffier de la Cour des Preuves de ladite paroisse.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et qu'il conserve son titre.

Le Greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion de M. Couvillon, la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la 2nde. lecture du bill intitulé: Acte pour venir au secours de P. O. Lee et autres.

Sur motion, la Chambre s'est formée en comité général pour prendre en considération la 1re section dudit bill. M. Orr a été appelé au fauteuil. Après quelques instants le comité général s'est levé et M. Orr a rapporté que le comité s'était occupé de la susdite section et l'avait adoptée.

Sur motion, ordonné que ledit rapport soit adopté.

Les diverses sections ayant été adoptées, sur motion la Chambre s'est de nouveau dispensée de ses règles et ledit bill a été lu une 3me fois par [illegible] et a été adopté.

Sur motion ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Par un message du Sénat [illegible] M. H. Davis [illegible]

[illegible]

Acte pour [illegible] de la cité de Lafayette paroisse Jefferson.

Acte relatif aux juges de paix dans et pour la paroisse des Rapides, et

Résolution relative aux réparations à faire aux édifices appartenant à l'Etat situés sur les rues Chartres, Levée et Jefferson.

Par le même message, le concours de la Chambre a été demandé au bill intitulé: Acte pour transférer le siège du gouvernement en la ville de Baton Rouge.

M. Voorhies au nom du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait dûment enrôlé les bills et résolutions qui suivent:

Acte pour autoriser le [illegible] de certaines [illegible] aux personnes y mentionnées.

Acte pour autoriser le [illegible] des hypothèques de la paroisse d'Orléans et les conservateurs d'hypothèques des autres paroisses de l'Etat à réduire certaines hypothèques.

Acte pour exempter l'église de l'Eglise de St. Patrice d'être taxée pour dette de la corporation de la dite Eglise; et

Résolution autorisant la main levée de l'hypothèque et du cautionnement du contrôleur M. F. Gardère ex-trésorier pour la fidèle exécution de ses devoirs.

L'Orateur a signé lesdits bills et résolution et le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

Par un message du Sénat transmis par M. Horatio Davis son secrétaire, la signature de l'orateur a été demandée aux bills suivants, savoir:

Acte pour venir au secours de W. E. Voorhies.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour renouveler certaines pensions, approuvé le 11 mars 1836.

Par le même message, la Chambre a été informée que le président du Sénat avait signé les bills et résolutions qui suivent, savoir:

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour accorder certains privilèges à la ville de Donaldson, approuvé le 7 mar. 1823.

Acte pour venir au secours de certains habitans des bayous Lafourche et Pierre-Part.

Acte pour augmenter les revenus de l'Etat et pour réduire les salaires de certains officiers, et pour d'autres objets.

Acte pour faciliter la liquidation des banques hypothécaires incorporées par cet Etat.

Acte relatif au Pénitentiaire.

Acte pour changer le mode de tenir les élections dans la paroisse d'Est-Feliciana.

Acte pour amender les divers actes relatifs à la Cour de Cité de Lafayette.

Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat d'employer les détenus de couleur pour achever le chemin conduisant de Baton-Rouge à Clinton; et

Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat de faire certains travaux sur le chemin conduisant au débarcadère de Gordon à la Rivière-Rouge, à l'endroit le plus près de la prairie terre haute.

M. Voorhies, au nom du comité d'enrolement, a rapporté qu'il avait soumis à l'approbation du gouverneur les bills et résolutions qui suivent, savoir

Par le même message du Sénat, la Chambre a été informée que le Sénat avait donné son concours aux bills et résolutions qui suivent, savoir

Acte pour incorporer la ville de Marksville, dans la paroisse des Avoyelles.

Acte pour venir au secours d'Onézime Guilbeau, et

Résolution nommant les Représentans de chacune des paroisses de cet Etat, pour former des comités dont le devoir sera d'examiner les divers bureaux de cet Etat sujets à une taxe de 2 pour cent sur le montant des émoluments conformément à l'acte pour augmenter le revenu de l'Etat, approuvé le 26 mars 1842, les dits comités devant rapporter à la prochaine session de la Législature.

Par le même message, la Chambre a été informée que le Sénat avait donné son concours aux amendements au bill intitulé :

Acte relatif aux avis des ventes judiciaires et de monition.

Le concours de la Chambre a été demandé aux dits amendements.

Ordre du Jour.

La Chambre a procédé à la 2de. lecture du bill intitulé : Acte pour amender l'acte intitulé Acte pour augmenter le revenu de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 26 mars 1842, et pour d'autres objets.

Pendant la discussion de la 1ère. question; sur motion, le dit bill a été référé à un comité spécial de cinq membres avec instruction de rapporter demain, et le rapport du dit comité devra être pris en considération immédiatement après la lecture du journal.

L'Orateur a nommé du dit comité MM. Brashear, Winchester, Brewer, Benjamin et Ratliff.

La Chambre a procédé à la 3me. lecture du bill intitulé :

Acte pour régler l'inspection du tabac en boucauts et en tierçons.

Pendant la discussion, sur motion, la Chambre s'est ajournée à ce soir, 5 heures P. M.

Mardi Soir, 4 avril 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, la Chambre s'est occupée du bill intitulé:

Acte pour régler l'inspection du tabac en boucauts et en tierçons, lequel était sous discussion lors de l'ajournement de la Chambre, à 3 heures P. M.

L'appel nominal a été demandé sur la passation définitive du dit bill, et ont voté pour, MM. Briant, Bodleuschuk, Brashear, Claiborne, Coffin, Culbertson, Delaseus, Edward, Foley, Gaudet, Musson, Nichols, Newport, Ogden, Phillips, Rodgers, Voorhies, Wadsworth, et ont voté dans l'affirmative, 18 votes et que MM. Allen, Benjamin, Blanchard, Bordelon, Brewer, Couvillon, Fluker, Guilbeau, Heath, Morgan, O'Bryan, Orr, Ratliff, Robertson, Stille, Wilson et Winchester avaient voté dans la négative, 17 non.

Ladite motion ayant prévalu, sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion de M. Stillé, les règles ont été dispensées, et la Chambre s'est occupée du bill du Sénat, intitulé

Acte pour créer deux districts additionnels [illegible] paroisse de Soto [illegible]

Ledit bill a subi sa première lecture [illegible]

Sur motion, ordonné qu'il [illegible]

Le greffier a été chargé [illegible]

Sur motion de M. Couvillon [illegible] dispensée, la Chambre a procédé à la [illegible] bill du Sénat, intitulé

Acte pour prévenir les délits.

Les différentes sections en ont été adoptées.

Sur motion ordonné qu'il soit fait un appel [illegible] et il a paru que l'honorable Cha. Derbigny orateur, MM. Briant, Blanchard, Bordelon, Coffin, Culbertson, Delaseus, Edwards, Farmer, Foley, Fluker, Gaudet, Guilbeau, Heath, Howell, Hunt, Musson, Morgan, Nicholls, Newport, O'Bryan, Ogden, Orr, Ratliff, Rodgers, Stillé, Wilson, étaient [illegible] lesquels avaient répondu audit appel [illegible]

MM. [illegible] Benjamin [illegible] Brewer, Claiborne [illegible] Voorhies [illegible] Bayliss [illegible] Carriger [illegible] Perkins, Phelp, Prescott, Settle, Taylor, Thibodaux, de Lafourche, et Thibodeaux de Terrebonne [illegible]

[illegible] MM. [illegible] King, Ledoux, McNutt [illegible] Wadsworth, en tout 10 membres.

La Chambre n'étant pas en quorum, s'est ajournée à demain à dix heures A. M.

A VENDRE au [illegible]
[illegible]
Vermicelle
Macaroni,
Pâtes assorties,
Fromages de Gruyère
[illegible] Amandes cassées
100 paniers [illegible] assorties,
150 paniers Huile [illegible]
150 paniers Huile en demi-bouteilles
AU MAGASIN
4 barriques Vin [illegible]
20 do. Vin do,
20 demi-barriques Vin blanc de choix,
600 caisses Vin rouge diverses qualités,
200 caisses Vin blanc do
200 do. Vin rouge en demi-bouteilles
20 do. Malaga,
70 do. Muscat en bouteilles et demi-bouteilles
50 do. Fruits à l'eau de vie
20 do. Fruits au sirop,
60 do. Liqueurs assorties,
5 do. Marasquin,
50 paniers Champagne,
60 do. Bouteilles vides,
10 balles Bouchons
2 caisses Savon de Marseille
10 do. Anchois à l'huile
par LOISON & SILVESTRE
30 rue de Chartres

MARCHANDISES NOUVELLES POUR [illegible]
A VENDRE par les soussignés à des [illegible] comptant:
Reçu par le Lyon et la Créole du Havre
Jaconats français nouveaux dessins
Mousseline d'Organdy do
Canavis en filet et en toile
Coutils blancs et en couleur
Mouchoirs de batiste unis et brodés
Reçu par le Gaston, Vicksburg et Saratoga
Indiennes anglaises et américaines,
Jaconats do
Foulards de soie pour la poche
Cotons écrus Appleton, Indian Head, Lowell [illegible]
York Mills [illegible]
Cotons blancs diverses marques
Coutils anglais blancs et en couleurs,
Nettings unis et à carreaux
Flatilles, ouvrés pour nappe et serviettes
Cotonnade pour pantalons
Prunannières do
Merinos double pour [illegible]
Lasting en couleurs et noirs
Mousselines blanches pour [illegible]
Ginghams pour vestes et [illegible]
Checks en fil pour [illegible]
Toile à drap, [illegible]
Bas et chaussettes anglais
Toiles grises, linge de [illegible]
Mouchoirs façon Madras
Dentelles en fil et en coton
Epingles, aiguilles, agrafes, [illegible]
Et une quantité d'autres articles convenables [illegible] marchands de la campagne et les habitants.
FORTAIN [illegible]
[illegible] Chartres, entre Bienville [illegible]

LE soussigné [illegible] prévenir le public [illegible] à Pensacola qu'il avait annoncé [illegible] retard est causé par la réception des [illegible] détail et bas qu'il vendra à [illegible] ancien [illegible]
Toile d'Irlande de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] SNAMETTE [illegible]

AVIS DE DENTISTE.
D. E. SMITH, Chirurgien Dentiste [illegible] son cabinet [illegible] St. Charles, No. 119 [illegible] Lafayette [illegible]
[illegible]

[illegible]

SANGSUES.
[illegible] St. Charles [illegible]
SANGSUES [illegible]

[illegible]

HUILE [illegible]
WOOD & SIMMONS [illegible]

[illegible]
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

MAIS [illegible]
HULLEN & WOODRUFF

BOEUF [illegible] en magasin [illegible] à vendre par
HULLIN & WOODRUFF

POIVRE de Cayenne [illegible]
HULLIN & WOODRUFF

MOUTARDE [illegible] à vendre par
HULLIN & WOODRUFF

PORC & [illegible] à vendre par
MERLE, BEYLLE & co

PLOMB—87 barillets [illegible] du steamboat Julia Chouteau [illegible]
MERLE, BEYLLE & co

TABAC à chiquer [illegible] à vendre par
MERLE, BEYLLE & co, 48 Vieille Levée

THE [illegible]
[illegible]

FROMAGES [illegible]
GEORGE HARRISON, 87 Tchoupitoulas

B[illegible]
GEORGE HARRISON, 87 Tchoupitoulas

WHISKEY [illegible] rectifié [illegible]
JOHN R. SHAW & Co.

MAQUEREAUX [illegible] barils et 1/2 de [illegible] à vendre par
J. W. STANTON & Co.
Encoignure Magasin [illegible]

SUCRE [illegible] supérieure [illegible]
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

POUDRE à Canon [illegible] Park Mills [illegible] de poudre de cette manufacture
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

CAFE—La Havane, Laguayra, Rio et Java, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

HUILE de baleine épurée d'hiver et d'automne, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

CAFE de la Havane en magasin, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras

CLOUS [illegible] de Suède—50 barillets à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras

CORDAGES goudronnés de Manille, [illegible] à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

RESINE—100 barils qualité supérieure en débarquement [illegible] à vendre en lots au gré des acheteurs par
T. & S. TOBY & BOGERT, 79 Camp

CAFE de la Havane, prime, à vendre par
J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

CORDAGES de Manille, goudronnés et [illegible] à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

WHISKEY—[illegible] barils rectifié, en débarquement du steamer Mount-Vernon et Empress, à vendre par
HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

FARINE [illegible] en débarquement [illegible]
HARTWELL & KIDDER 44 Poydras

CAFE de Rio de très bonne qualité, à vendre en magasin par
WM. FREHN, 46 Douane

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Platilles Britanniques et drilles, en magasin, à vendre par
WM. FREHN, 46, Douane

MAIS—[illegible] caisses à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 43 Magasins

VIEUX whiskey [illegible] de qualité supérieure, en barils et demi barils, à vendre par
ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

POIVRE et Epices en sacs, à vendre par
LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

HUILE d'ours des Rocky Mountains, à vendre par
J. D. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

TOILE—Platilles et Bretagnes allemandes et irlandaises, et crêas [illegible] à vendre par
A. GORDON WYLIE & Co.

DRILLS couleur de mode, à vendre par
A. GORDON WYLIE & Co.

BRODEQUINS de Russet—100 caisses, en magasin et à vendre par
R. C. HOBBS, 14, Douane

CHAPEAUX de palmier—28 caisses, reçus par le brick Ottawa, à vendre par
R. C. HOBBS, 14, Douane

EMMAGASINAGE—2000 barils ou la valeur pourront être emmagasinés dans les magasins à Lafayette, Nos. 23 et 25, Vieille-Levée, en s'adressant à
HARTWELL & KIDDER 44 Poydras